

Montpellier, le 14/10/2020

Direction de la Mer
Service Maîtrise d'Ouvrage Portuaire

COMITE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

REUNION DU 13 OCTOBRE 2020

Présents :

- CODORNIU Didier	Vice-Président Région Occitanie
- BARTHET Marie-France	Région Occitanie
- MERCIER Marie-Thérèse	Région Occitanie
- BALUFIN Etienne	SMMAR – SAGE BVA
- ARDITI Maryse	ECCLA
- MORLON François	LPO
- AUZOLLE Anne	CCI de l'Aude
- BARADAT Georges	Mairie de Port-La Nouvelle
- ROQUELAURE Claude	Mairie de Port-La Nouvelle
- BRUGERON Denis	CD11
- BUIGUES Stéphane	Com Com du Grand Narbonne
- PEREZ Bernard	CRPMEM Occitanie
- RESTE Frédéric	Prud'homie de la pêche
- LEPEIGNEUL Oriane	SUEZ Consulting
- MONINO Jonathan	ARAC Occitanie
- TCHAKERIAN Marie	Région Occitanie
- SPACAGNA Stéphanie	Région Occitanie
- GRENTE Benjamin	Région Occitanie

QUESTIONS/REPONSES

- **Comment est fait le barrage anti turbidité ?**

Il s'agit d'écrans en géotextile lestés, accrochés à des boudins assurant la flottaison.

- **Avez-vous des données concernant les suivis en continu de la période avant travaux ?**

Des données concernant les états initiaux des suivis en continu (turbidité, bruit, qualité de l'air) ont été obtenus avant le démarrage de la période de travaux afin de permettre une réelle comparaison avec les données acquises lors du chantier. Les instruments ont été installés en juin 2019 pour la turbidité et la qualité de l'air et juillet pour le niveau sonore.

En compléments, il est à noter que l'étude du bruit de fond naturel de la turbidité a été réalisé grâce à un total de 76 images satellites collectées entre 2016 et 2018.

- **Combien d'alertes ont été de vraies alertes imputables au chantier ?**

Une seule alerte a occasionné un arrêt de chantier durant environ 1h30 fin 2019. Elle est intervenue lors des travaux de protection du talus, sur la partie ouest du futur quai éolien.

- **A quoi correspond l'indicateur bonnes conditions évoqué dans le suivi réalisé sur l'avifaune ?**

Les conditions de réalisation des campagnes de suivi réalisées seront précisées lors du prochain comité de suivi environnemental.

- **Comment expliquer que les analyses menées sur le benthos indiquent des résultats aussi pauvres avant le démarrage des travaux ?**

Les causes n'ont pas été spécifiquement recherchées, car l'objectif pour la Région est d'avoir un état initial auquel comparer les suivis en phase chantier, pour pouvoir en apprécier les impacts.

- **Que deviennent les sédiments pollués stockés dans les bassins ?**

Les bassins, une fois remplis et ressuyés, sont refermés par une membrane étanche et resteront sur place, recouverts par les aménagements de la plate-forme. Il faut relativiser la notion de sédiments « pollués », car ces sédiments, d'après leur classification, auraient pu être clapés en mer, mais la Région a fait le choix d'une gestion plus vertueuse en les confinant.

Le volume estimé de sédiments pollués représente 1% des volumes dragués au cours de cette étape 1 des travaux, et 0,2 % des travaux d'extension objet de l'autorisation préfectorale.

- **Comment allez-vous vous assurer que les sédiments issus des opérations de clapage sont stables dans le temps ?**

Un modèle hydrosédimentaire a été élaboré lors de l'élaboration du dossier d'autorisation des travaux d'extension du port de Port-La Nouvelle afin de modéliser la stabilité des sédiments clapés dans le temps. Les résultats montrent une forte stabilité des stocks puisque ces derniers se trouvent à une profondeur importante de fermeture où les courants sont faibles.

Extrait du Dossier d'Autorisation

« La conclusion des simulations est que le dépôt de sable peut être considéré comme stable sur le court et plus long terme (10 ans). Une perte de l'ordre de 2% de son volume initial est prévue, concernant essentiellement les sédiments les plus fins »

- **Sur combien de temps le suivi du trait de côte va-t-il être réalisé ?**

Initialement prévu sur 5 ans dans le dossier réglementaire déposé, la Région a finalement décidé de l'étendre à 10 ans pour répondre aux remarques formulées durant l'enquête publique.

- **Est-il possible d'avoir accès à la plateforme, peut-on qualifier cette plateforme ?**

La plateforme est un outil de travail du groupement d'écologie sur de la donnée brute impossible à interpréter directement par le grand public. Les restitutions des données interprétées sont faites via le comité de suivi environnemental et un dispositif de mise à disposition de ces données interprétées est en cours de réflexion.

- **Est-il possible de profiter d'un prochain comité pour faire un point concernant les mesures compensatoires du parc logistique portuaire ?**

Un point sera fait lors du prochain Comité de suivi environnemental sur les aspects concernant les mesures compensatoires au parc logistique portuaire.

- **Est-il prévu que le futur port accueille des activités amenant du stockage de nitrate d'ammonium ?**

Réponse de M. Codorniou : non, cela n'est ni prévu ni souhaité !

AUTRES REMARQUES DES PARTICIPANTS

Les participants ont pris acte de cet état initial. Ils souhaitent que les présentations des suivis ultérieurs s'attachent à bien mettre en regard les évolutions constatées depuis cet état zéro.

RELEVÉ DES DÉCISIONS

- Des précisions seront apportées lors du prochain comité de suivi sur les conditions météorologiques de réalisation des suivis de l'avifaune.
- Les données bathymétriques et de courantologie pourront être mises à disposition du SMMAR (il n'y a pas de suivi des cotes de l'étang).
- Les mesures compensatoires de Sainte-Lucie et de Sète seront présentées lors du prochain comité de suivi environnemental.
- Il est convenu d'envoyer la présentation aux personnes présentes à la réunion dès le lendemain (fait le 14/10/2020).